

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique  
**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation  
**Band:** 27 (1898)  
**Heft:** 8

**Artikel:** Les exmanes de recrues  
**Autor:** Gendre, E.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1038870>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 11.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

exclut aucun. Pour s'en convaincre, il suffira de lire les ouvrages théoriques qu'il a publiés. Donc sa méthode est basée — non sur la marche — mais sur les principes de la méthode naturelle ou maternelle, qu'on appelle encore pratique ou expérimentale, et les deux sont désignées sous le nom de méthode rationnelle.

Les manuels classiques de la méthode C. Marcel sont loin d'être parfaits, tant s'en faut, et j'appelle de tous mes vœux les modifications suivantes.

1<sup>o</sup> Un plus grand nombre de notes lexicologiques, pour venir en aide aux élèves adultes qui étudient seuls. M. Théodore en a donné les raisons et l'exemple dans son troisième livre de latin, *Cornelius Nepos*, dont la traduction a été couronnée à l'Académie française.

2<sup>o</sup> Une plus grande variété dans les sujets ; chaque science et chaque art ont un vocabulaire spécial ; les expressions de cuisine ne sont pas usitées dans la caserne, ni celles de l'école à l'église.

M. Weil a publié 3 volumes in 8<sup>o</sup> franco-allemands, qui composent un recueil à peu près irréprochable.

3<sup>o</sup> Un catalogue indiquant les journaux, Revues et livres publiés en deux ou trois langues, soit en regard soit sur des volumes distincts.

4<sup>o</sup> Des manuels classiques pour la pratique des arts de parler et d'écrire.



## LES EXAMENS DE RECRUES

*Résumé du travail de M. Gavard publié dans le Recueil de Monographies pédagogiques, et du rapport de M. Gobat, inspecteur scolaire, sur le groupe XVII de l'Exposition de Genève.*



Les examens de recrues ont été institués par la Confédération en 1875 c'est-à-dire au lendemain de la nouvelle organisation militaire décrétée par la Constitution de 1874. Les motifs qui inspirèrent la décision du Conseil fédéral s'expliquent d'eux-mêmes.

Le jeune homme de 20 ans, appelé à concourir à la défense du pays, comme à la sauvegarde de son indépendance et de sa neutralité, ne doit pas posséder seulement la préparation du soldat, l'endurance physique, la vigueur et la souplesse qui le rendront apte à exécuter les mouvements et les marches, à supporter les fatigues inhérentes à la vie militaire.

Il faut qu'il ait aussi le développement intellectuel et les connaissances générales indispensables, aussi bien à l'exercice d'un métier, d'une profession, d'une carrière quelconque, qu'à l'accomplissement des obligations supérieures imposées au citoyen sous les armes.

Les premières épreuves pédagogiques subies par les recrues

eurent lieu à Soleure en 1854. 5 ans plus tard, Glaris et Argovie suivirent cet exemple. Berne inaugura en 1860 les premiers examens faits dans trois branches avec programme déterminé et publication des résultats. Dès lors, ces examens s'introduisent peu à peu dans les cantons de Lucerne, de Vaud (1863), de Fribourg, des Grisons, d'Appenzel-Intérieur, d'Obwald, d'Appenzel-Extérieur, de Saint-Gall et du Valais (1873). Au moment où la Confédération se charge du recrutement, les examens de recrues étaient introduits dans douze cantons représentant les deux tiers de la population suisse.

Le règlement, concernant les examens de recrues, actuellement en vigueur, est celui du 15 juillet 1879. Huit Commissions de recrutement, soit une par division ont été instituées. Chacune d'elles se compose d'un expert fédéral appelé à diriger les examens d'un canton où il forme lui-même sa Commission. Un expert en chef dirige les examens et préside les conférences.

Chacun connaît le programme des examens de recrues. Il comporte : 1<sup>e</sup> la lecture ; 2<sup>e</sup> la composition ; 3<sup>e</sup> le calcul mental et le calcul écrit ; 4<sup>e</sup> la géographie, l'histoire et la constitution de la Suisse.

Chaque année, la conférence des experts pédagogiques prépare les travaux d'examen : morceaux de lecture, sujets de composition, questions de calcul mental et de calcul écrit.

Les morceaux de lecture mis à la disposition des experts sont, en général, bien choisis. Ils sont simples, clairs, compréhensibles, empruntés souvent à la sphère d'expérience ou d'activité des jeunes conscrits.

Les sujets de composition sont la plupart empruntés à la vie pratique. Ils peuvent être traités sous forme de lettre et c'est cette forme qui est généralement adoptée. Le choix des calculs a donné lieu à quelques critiques. On prétend avec raison que certains problèmes à truc devraient disparaître. Il en est de même des problèmes d'une trop grande longueur et de ceux dont la rédaction laisse à désirer. Ce qu'il faut, ce sont des questions simples, précises, rédigées en style clair, posant nettement la question à résoudre.

L'appréciation des examens de recrues a subi de nombreuses modifications, depuis leur institution. L'année 1886 a été marquée par une transformation essentielle, c'est-à-dire par la suppression de la note moyenne acquise aux districts et aux cantons. Le caractère absolu de cette notation ne correspondait pas à la réalité des faits ; il prêtait le flanc à la critique de la presse et à des comparaisons pour la plupart erronées. Certaines contrées sont favorisées en ce sens qu'un plus grand nombre de leurs recrues ont bénéficié d'une instruction secondaire ou supérieure. De là influence directe sur un nombre marquant d'examens qui élèvent le niveau moyen, la note d'ensemble.

Dès lors, l'administration fédérale a jugé bon d'indiquer dans

la carte annexée à son rapport annuel ces deux éléments d'appréciation qui s'éclairent et se complètent mutuellement :

1. Le chiffre pour 100 des recrues qui ont obtenu dans plus d'une branche les notes 1 ou 2, les meilleures ;
2. Le chiffre pour 100 des recrues qui ont obtenu dans plus d'une branche les notes 4 ou 5, les plus mauvaises.

A cette réforme justifiée, l'administration fédérale a joint, dès 1886, la liste des résultats par professions.

Les examens de recrues ont pris dès lors une forme normale et définitive. Les cantons, stimulés par le sérieux des opérations d'examens, renseignés d'ailleurs par la publication des statistiques, se sont piqués d'une émulation louable. Plusieurs ont modifié leurs lois scolaires, établi des écoles complémentaires et des cours de répétition, surveillé de plus près la fréquentation obligatoire de l'enseignement primaire. En somme, l'institution de l'examen pédagogique de recrues a été le point de départ et la cause de progrès considérables.

Quant aux résultats obtenus dans chaque branche, on constate que c'est la lecture et le compte-rendu qui offrent les meilleurs succès.

Ces résultats s'expliquent facilement par le fait que la lecture fait le grand fond de l'enseignement populaire et que cet art se pratique tous les jours après la sortie de l'école au moyen des journaux et des livres.

La composition, ou, pour mieux nous exprimer, la rédaction d'une lettre ordinaire, n'offre pas d'aussi bons résultats. On pourrait, croyons-nous, améliorer les notes par une écriture plus soignée, surtout dans la Suisse française et dans la Suisse italienne. L'orthographe, surtout pour les recrues de langue française, a besoin d'être améliorée aussi.

Pourquoi les résultats du calcul sont-ils un peu meilleurs que ceux de la composition ? C'est parce que l'expert donne ses notes, non plus selon son appréciation personnelle, mais selon la justesse des réponses fournies. Les séries de calcul remises aux recrues doivent être considérées comme matériel d'examen et non comme échelle absolue. Si pendant l'examen, l'expert constate que le jeune homme a fait des fautes de calcul qu'il serait en état de rectifier, on lui accorde le temps nécessaire à la revision des opérations. On accorde même sur demande une deuxième carte (série) correspondant au cercle d'activité ou à la sphère d'expérience de la recrue. C'est ce qui explique, à notre avis, l'avance du calcul sur la composition.

Si l'on compare les travaux écrits de 1881 avec ceux de 1895, on constate un grand progrès au point de vue de la disposition des opérations. Les travaux des recrues allemandes peuvent servir de modèles. Les règles de trois (intérêt, escompte, calcul du tant pour cent,) se font généralement par la méthode de réduction à l'unité ou par le calcul des parties aliquotes. Ce n'est qu'exceptionnel qu'on trouve encore la méthode des pro-

portions. Un certain nombre de recrues vérifient les multiplications et les divisions au moyen de la preuve par 9 ; c'est là une excellente habitude à recommander et à généraliser.

Les questions d'histoire, de géographie, d'instruction civique sont rattachées ordinairement aux morceaux de lecture. Les résultats obtenus dans cette branche générale (connaissances civiques) sont la partie faible des épreuves pédagogiques. A peine la moitié des recrues arrivent-elles à obtenir les notes 1 ou 2 tandis que le cinquième s'en tire avec un 4 ou un 5.

D'où cela provient-il ? Evidemment du fait que le poids de l'enseignement primaire porte sur la lecture, la composition et le calcul. L'école cherche, avant tout, à former des jeunes gens sachant lire, écrire et calculer. Dans la vie pratique, c'est encore la lecture, l'écriture et le calcul qui ont le plus de chance d'être utilisés. L'apprenti, l'ouvrier, l'artisan, le domestique, le paysan auront l'occasion de lire un journal, d'écrire une lettre, de faire une note ou de régler un compte, mais quand l'occasion se présentera-t-elle pour eux de rafraîchir ou de développer leurs connaissances en histoire, en géographie ou en instruction civique ? D'ailleurs, dans l'examen, on fera pour ainsi dire appel à leur seule mémoire. Bien rares seront les questions où ils auront l'occasion d'exercer leur jugement ou leur raisonnement. De plus, les élèves de nos écoles primaires ne peuvent comprendre tous nos rouages politiques qui sont trop variables de canton à canton, trop compliqués, trop divers. L'instruction civique, à notre jugement, devrait être bannie du programme primaire et renvoyée au plan d'études des écoles complémentaires.

Fribourg, le 8 juin 1898.

E. GENDRE.

---

## PARTIE PRATIQUE

---

Un ingénieur veut bien proposer le problème suivant à résoudre :  
*Quelle est la longueur de deux côtés adjacents d'un rectangle si leur somme, leur produit et la différence de leurs carrés sont égaux à une seule et même quantité ?*

Nous publierons les solutions que l'on nous adressera.

---

## Chronique scolaire

---

La Société pédagogique de la Suisse romande qui vient de se réunir à Bienne a discuté les deux questions suivantes :

1° Etablissement d'un programme minimum pour les écoles pri-